

cette innovation se faisait sentir et le public voyageur en saura reconnaître l'importance par un encouragement plus particulier.

—M. l'abbé Bruneau est parti pour Nicolet qu'il laissera dimanche pour se rendre à Rome.

—M. Sylva Clapin est parti mardi pour l'Europe où il séjournera environ quatre mois.

—Une dizaine de nos concitoyens ont gagné des montants variant de \$10 à \$50, au dernier tirage de la loterie nationale.

—M. P. A. Foisy, ci-devant boulanger, puis employé chez MM. Séguin et Lalime depuis quelques années, va résider à St-Antoine où il succédera, comme boulanger, à M. Palardy ; ce dernier a résolu de se livrer exclusivement à la culture.

—Le prochain terme de la Cour Supérieure s'ouvrira jeudi prochain, le 1er octobre.

—On annonce qu'un jeune artiste peintre de cette ville, M. Jos. Richer, s'est chargé de faire subir une toilette générale aux décors de notre scène. Cette innovation est certainement de nature à attirer la foule pour mardi soir, à la soirée du Cercle Catholique.

—M. M. A. Leost & Cie, déjà acquéreurs du magasin de ferronneries de M. Prosper Lapiere, viennent d'acheter aussi celui de M. C. H. Forté à des conditions très avantageuses. C'est l'intention de M. Leost & Cie, croyons-nous de continuer à exploiter le commerce de ferronneries à l'endroit ci-devant occupé par M. C. H. Forté, coin des rues Cascades et St-Hyacinthe où les chalands pourront se procurer à des prix exceptionnels tous les objets de ferronneries dont ils pourraient avoir besoin.

—M. Michel Bousquet, commerçant de grains, fait remplacer le magasin qu'il occupait, rue Mondor, par une nouvelle construction qui sera mieux approprié aux besoins de son commerce.

—On est à poser, en face de l'église paroissiale, une jolie clôture en fer. Ce sera un ornement pour la place de l'église et pour la ville. Cette amélioration manquait à l'avenue Girouard. Il restera encore à faire disparaître la clôture en planche qui déguise tant la façade du monastère du Précieux-Sang.

—Ne pas manquer de visiter la magnifique exposition de savons à la pharmacie du Dr St-Germain. D'une qualité supérieure et d'un prix très bas, ces savons sont incomparables pour la toilette. S'en assurer soi-même.

—Il nous a fait plaisir de constater que M. H. Bernier, plombier de cette ville, a fourni

la plus grande partie des tuyaux et autres accessoires en grès, à la corporation, pour les divers canaux construits dans le cours de l'été. M. Bernier a obtenu le contrat sur la seule recommandation de ses prix de vente et malgré une concurrence très vive.

—Les travaux pour le dessèchement de la Savanne, à St-Dominique, sont terminés pour cette année depuis vendredi soir. Ces travaux seront repris l'an prochain pour être continués pendant les quatre années à suivre, si rien n'empêche.

—Nous apprenons que le fameux cheval "Black Prince" a remporté le prix des courses au parc Lépine, jeudi.

—Dans une cause entre Delle Joséphine Turcotte contre Delle Marguerite Dufili pour assaut, la plainte a été renvoyée, par M. le Recorder Sicotte. M. Fontaine représentait la plaignante, M. Gustave Beaugard défendait l'accusée.

ECHOS

—La cité de St-Hyacinthe, l'Union St-Joseph, les municipalités de la Côte St-Louis et de Maisonneuve demandent, par l'entremise de la "Gazette Officielle" de Québec, certains amendements à leurs chartes.

—La "Gazette du Canada" annonçait, la semaine dernière, la nomination de l'honorable Alexandre Lacoste, sénateur, comme Juge en Chef de la Cour du Banc de la Reine, *vice* Sir A. A. Dorion, décédé ; de l'hon. Jonathan Sexton Campbell Wurtele, l'un des juges de la Cour Supérieure, comme Juge assistant de la Cour du Banc de la Reine pour le terme qui s'est ouvert à Montréal le 15 septembre courant ; de l'hon. John Ross, sénateur, comme président du Sénat.

—Aux derniers examens pour admission à l'étude de la médecine, il y avait 17 candidats de Québec et 25 de Montréal.

—Une édition extraordinaire de la "Gazette Officielle", proclame que le Lieutenant-Gouverneur a nommé les juges Jetté, comme président, Baby et Davidson comme commissaires pour s'enquérir de l'affaire de la Baie des Chaleurs avec faculté d'employer greffiers, sténographes et autres employés qui pourront être requis et faire rapport d'après minutes imprimées de leurs délibérations. La Commission pourra siéger dans